

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF501

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 6

I. – Rétablir l'alinéa 31 dans la rédaction suivante :

« 16° Le F du I de la section VII du chapitre I^{er} du titre I^{er} de la deuxième partie du livre I^{er} est abrogé ; »

II. – Rétablir l'alinéa 33 dans la rédaction suivante :

« 18° Le VII du chapitre I^{er} du titre II *bis* de la deuxième partie du livre I^{er} est abrogé ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rétablit la suppression des redevances sur la production d'électricité au moyen de la géothermie sur laquelle le Sénat est revenu.